



**Procès-verbal du Bureau Syndical  
de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue  
Mercredi 08 décembre 2021**

Lieu : Mairie de Valdahon

Date de la convocation : 01/12/2021

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents : 2

Membres présents : 9

**Nombre de suffrage exprimés**

**11**

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à seize heures, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Valdahon, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	X
	Béatrix LOIZON	X
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	X
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	X
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE	X
CC Portes du Haut Doubs	Gérard FAIVRE	X
CC Val de Morteau	Jean Pierre FRIGO	X
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	X
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	X
CC Plateau de Frasné et Val du Drugeon	Christian VALLET	X
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	X

Secrétaire de séance : Béatrix LOIZON

Ordre du jour :

1.	Approbation PV du 10 novembre 2021.....	3
2.	Demande de subventions pour l’animation en 2022 et en 2023 des 2 sites Natura 2000 : « Vallées Drugeon – Haut-Doubs » et « Vallées Loue – Lison ». ....	3
	a. Site Natura 2000 Drugeon – Haut-Doubs.....	3
	b. Site Natura 2000 Loue – Lison.....	4
3.	Attribution du marché d’étude relatif à la cartographie des habitats naturels sur les vallons de Norvaux et de la Mee (site Natura 2000 « Vallées de la Loue et du Lison »). ....	4
4.	Demandes d’aides auprès de l’Agence de l’eau :.....	5
	a. Élaboration du plan de gestion du site ENS du Val de Morteau. ....	5
	b. Étude Avant-projet de restauration du Théverot.....	6
	c. Postes d’animation du SAGE et du Contrat de bassin. ....	8
5.	Convention Opération collective rejets toxiques. ....	8
6.	Ressources humaines – Avantages sociaux.....	9
	a. Titres restaurants. ....	9
	b. Protection sociale complémentaire. ....	10
7.	Questions diverses.....	10

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux participants ainsi qu'aux membres du Bureau.

Le Président constate que les conditions de quorum sont remplies et ouvre donc la séance.

Madame Le Hir, maire de Valdahon, vient nous adresser un mot pour nous accueillir dans les locaux de la mairie et donner quelques informations sur la commune.

## 1. Approbation PV du 10 novembre 2021.

Les membres du Bureau Syndical sont appelés à faire part de leurs remarques éventuelles sur le Procès-Verbal du Bureau Syndical du 10 novembre 2021.

**Aucune remarque n'étant formulée, les membres approuvent à l'unanimité le Procès-Verbal du Bureau syndical du 10 novembre 2021.**

## 2. Demande de subventions pour l'animation en 2022 et en 2023 des 2 sites Natura 2000 : « Vallées Drugeon – Haut-Doubs » et « Vallées Loue – Lison ».

Des dossiers de demandes de subventions sont à déposer pour les années 2022 et 2023. Le rappel est fait aussi du transfert de compétences pour la gestion de sites Natura 2000 de l'État à la Région Bourgogne – Franche-Comté au début de 2023.

### a. Site Natura 2000 Drugeon – Haut-Doubs.

*La présentation est faite par Camille BARBAZ.*

La demande de subvention pour l'animation Natura 2000 concerne essentiellement le temps de travail des chargées de missions, du technicien et de la secrétaire-comptable. D'autres frais sont également à prévoir. Il existe des missions à réaliser en priorité en 2022. (Cf. Rapport du Bureau syndical).

Des délibérations sont nécessaires pour confirmer ces opérations et effectuer des demandes de subventions pour les années 2022 et 2023.

**Délibération n° 277 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**

- Valide le plan de financement pour l'animation 2022 Natura 2000 du site Drugeon – Haut-Doubs,
- Autorise le Président à signer les demandes de financement auprès de l'État et de l'Union Européenne (FEADER) pour un montant de 88 599,45 €.

**Délibération n° 278 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**

- Valide le plan de financement pour l'animation 2023 Natura 2000 du site Drugeon – Haut-Doubs,
- Autorise le Président à signer les demandes de financement auprès de l'État et de l'Union Européenne (FEADER) pour un montant de 80 639,55 €.

Des remerciements sont adressés à Camille pour son travail.

Rappel : le solidage du Canada est une plante invasive

Originaire d'Amérique du Nord, le Solidage du Canada, encore appelé Verge d'or, a été introduit sous nos latitudes comme plante ornementale. Il faut reconnaître que ses grappes de fleurs jaunes le rendent particulièrement seyant ! On lui prête aussi de nombreuses vertus médicinales et ses principes actifs entrent dans la composition de moult spécialités pharmaceutiques. Enfin, la plante est particulièrement mellifère. Mais, revers de la médaille, la belle américaine a tout d'une plante envahissante. Échappée des jardins, elle se naturalise facilement et peut former des populations étendues et denses, chaque pied développant de nombreux rhizomes souterrains. On peut ainsi compter 300 tiges par m<sup>2</sup> ! La production de graines n'est pas en reste mais 3 % seulement des 20 000 graines produites par une plante germeront si elles trouvent un sol nu où s'implanter. Le Solidage est une espèce assez opportuniste qui s'installe rapidement dans les espaces dégagés. On la trouve dans des habitats divers, ni trop secs ni gorgés d'eau, avec une prédilection pour les zones alluviales. Le développement de ses populations fait peser une menace pour la flore indigène qui se trouve évincée.

Plusieurs méthodes combinées sont mises en œuvre pour combattre son implantation : l'arrachage des taches isolées, le fauchage avant la floraison et, quand cela est possible, comme sur le site des [Prairies des Chênevières](#) (Déols – Indre) une submersion durant au moins 21 jours consécutifs.

On confond souvent le Solidage du Canada, plante de 60 à 250 cm de haut, avec le Solidage glabre *Solidago gigantea*, légèrement plus petit mais tout aussi envahissant !



## b. Site Natura 2000 Loue – Lison.

*La présentation est faite par Emmanuel CRETIN.*

La demande de subvention pour l'animation Natura 2000 concerne essentiellement le temps de travail des chargés de mission, du secrétariat – comptabilité. D'autres frais sont également à prévoir (notamment un stagiaire).

Des missions sont à réaliser prioritairement en 2022. (Cf. *Rapport du Bureau syndical*).

Des délibérations sont nécessaires pour confirmer ces opérations et effectuer des demandes de subventions pour les années 2022 et 2023.

**Délibération n° 279 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**

- Valide le plan de financement pour l'animation 2022 Natura 2000 : Site « Vallées Loue et Lison »,
- Autorise le Président à signer les demandes de financement auprès de l'État et de l'Union Européenne (FEADER) pour un montant de 130 236,19 €.

**Délibération n° 280 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**

- Valide le plan de financement pour l'animation 2023 Natura 2000 : Site « Vallées Loue et Lison »,
- Autorise le Président à signer les demandes de financement auprès de l'État et de l'Union Européenne (FEADER) pour un montant de 132 151,42 €.

Mme LOIZON souligne la bonne tenue et qualité des réunions Natura 2000 qui ont été organisées sur le territoire Loue-Lison à destination des élus.

Des remerciements sont adressés à Emmanuel CRETIN pour son travail.

## 3. Attribution du marché d'étude relatif à la cartographie des habitats naturels sur les vallons de Norvaux et de la Mee (site Natura 2000 « Vallées de la Loue et du Lison »).

*La présentation est faite par Emmanuel CRETIN.*

Dans le cadre des études complémentaires Natura 2000 lancées par l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue en sa qualité d'opérateur Natura 2000, il est proposé de réactualiser la cartographie des habitats naturels des vallons de Norvaux et de la Mee, à l'intérieur du site Natura 2000 « Vallées de la Loue et du Lison ».

Il est précisé que cette étude est financée intégralement par des fonds Etat et européens (Feader) et que le budget disponible est de 20 000,00 € HT (cf. convention « études Natura 2000 » signée en 2021 entre l'Etat et l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue).

Une première consultation a été lancée début septembre 2021 mais a été jugée infructueuse en raison de la réception d'une seule offre.

Une seconde consultation a été lancée le 18 octobre 2021. La date limite de remise des offres était fixée au 19/11/2021.

Il est indiqué que 3 entreprises/groupements ont remis une offre :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - B.E. Mosaïque Environnement                   | 18 800,00 € HT, |
| - B.E. Latitude Urbanisme-Environnement-Paysage | 25 550,00 € HT, |
| - B.E. Collaud Expertises écologiques           | 12 300,00 € HT. |

L'analyse des offres fait apparaître la proposition de l'entreprise Collaud Expertises, d'un montant de 12 300,00 € HT (14 760,00 € TTC) comme la mieux-notée au regard des critères « Prix » et « Références techniques ».

Rappel : M. COLLAUD est un ancien collaborateur du CNBFC qui a décidé de créer son entreprise.

Remarques : Mme LOIZON demande des précisions sur les moyens humains de B.E. COLLAUD et M. ALPY salue l'opportunité d'avoir de l'expertise en local.

**Délibération n° 281 : L'exposé entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**

- **Décide de retenir l'offre de B.E. Collaud Expertises écologiques, pour un montant de 12 300,00 € HT (14 760,00 € TTC),**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement de ce marché.**

Des remerciements sont adressés à Emmanuel CRETIN pour son travail.

#### 4. Demandes d'aides auprès de l'Agence de l'eau :

##### a. Élaboration du plan de gestion du site ENS du Val de Morteau.

*La présentation est faite par Louis COLLIN.*

À la suite des échanges intervenus entre l'EPAGE et le Département du Doubs, ce dernier est favorable à la création d'un Espace Naturel Sensible des plaines alluviales du Val de Morteau.

En effet, les plaines alluviales du Doubs et du Théverot présentent des étendues de milieux humides et des linéaires de cours d'eau d'importance reconnus pour leur richesse biologique et leur intérêt hydrologique et climatique. Les enjeux liés à leur gestion, leur préservation et leur restauration sont forts et doivent être connus du grand public.

Seulement, il n'existe aujourd'hui sur ce territoire aucune labellisation ou réglementation particulière à l'environnement. Afin d'obtenir cette labellisation, l'EPAGE souhaite engager dès 2022 la rédaction d'un plan de gestion du futur site Espace Naturel Sensible. La Communauté de Communes du val de Morteau s'est également exprimée favorablement ce qui souligne l'adhésion des élus locaux à cette démarche de création. Le site d'étude de 750 ha n'a que peu été investigué sur le plan biologique et hydrologique. L'acquisition de connaissances est donc un préalable indispensable à la rédaction du plan de gestion.

Ainsi, il est proposé aux membres du bureau de solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse afin d'engager dès 2022 la réalisation d'études préliminaire et la rédaction du plan de gestion de l'ENS des plaines alluviales du Val de Morteau.

Descriptif des opérations :

- Opérations externalisées :
  - Etude et cartographie de la végétation
  - Etudes du CBNFC-ORI
  - Conception et installations des panneaux pédagogiques
  - Etude et rédaction du plan de gestion (option 1 uniquement)

Plan de financement prévisionnel :

- Rédaction du plan de gestion par un bureau d'étude spécialisé

	Dépenses de l'EPAGE (€ TTC)	Taux de financement	Recette prévisionnelle (sub AERMC)	Reste à charge prévisionnel
<b>4.1.1 Investissement</b>	78 000 €	50 %	39 000 €	39 000 €
<b>4.1.2 Coût salarial</b>	12 111 €	50 %	6 072 €	6 072 €
<b>Total</b>	90 111 €	50 %	45 072 €	45 072 €

Cette sollicitation permettra à l'EPAGE d'obtenir une autorisation de commencer l'opération et de mandater un bureau d'études pour la réalisation de l'étude et de la cartographie de la végétation de l'ENS. Une version définitive de la cette demande d'aide sera présentée à l'Agence au cours du second trimestre 2022 lorsque l'ensemble des prestataires auront été consultés.

**Délibération n° 282 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**

- Valide le plan de financement prévisionnel pour la réalisation d'études préliminaires et la rédaction du plan de gestion de l'ENS Val de Morteau par un bureau d'étude spécialisé,
- Autorise le Président à signer les demandes de financement auprès de l'Agence de l'eau pour un montant de 45 072,00 €.

**b. Étude Avant-projet de restauration du Théverot.**

*La présentation est faite par Louis COLLIN.*

Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, l'EPAGE souhaite engager en 2022 une étude diagnostic avec proposition de scenarii de réhabilitation, par secteurs, sur l'ensemble du linéaire du Théverot. Sur certains secteurs prioritaires, l'étude pourra aller jusqu'à la phase projet.

L'acquisition de connaissances propres au fonctionnement hydro-écologique de cet hydrosystème permettrait d'identifier les solutions de réhabilitation techniquement les plus intéressantes afin d'engager une phase opérationnelle le plus rapidement possible.

Ainsi, il est proposé aux membres du bureau de solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse afin d'engager dès 2022 une étude diagnostic avec proposition de scénarii sur ce cours d'eau.

L'ensemble des actions faisant l'objet de la demande de subvention sont transversales et vise à la reconnexion hydrologique et fonctionnelle de l'hydrosystème complexe ruisseau et marais.

Descriptif des opérations :

- Opérations réalisées en régie :
  - Dossier réglementaire
  - Négociation foncière
  
- Opérations externalisées :
  - Analyses physico-chimiques
  - Etude AVP – Ruisseau du Théverot

Plan de financement :

	Dépenses de l'EPAGE (€ TTC)	Taux de financement	Recette prévisionnelle (sub AERMC)	Reste à charge prévisionnel
<b>4.1.1 Investissement</b>	72 000 €	70%	50 400 €	21 600 €
<b>4.1.2 Coût salarial</b>	12 349 €	70%	8 611 €	3 705 €
<b>4.1.2 Dépenses nécessaires à la réalisation des missions en régie</b>	6 000 €	70%	4 200 €	1 800 €
<b>Total</b>	<b>90 349 €</b>	<b>70%</b>	<b>63 211 €</b>	<b>27 105 €</b>

Les actions listées dans la demande d'aide rentrent parfaitement dans le cadre de l'orientation 2 du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse (financée à 70% contre 50% pour l'orientation 1) : Accompagner l'adaptation des territoires face au changement climatique. Et notamment dans l'objectif 2.1 : Encourager les actions transversales telles que la restauration de l'espace de bon fonctionnement et plus largement les actions permettant la reconnexion des compartiments de l'hydrosystème.

**Délibération n° 283 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**

- Valide le plan de financement pour l'Étude d'Avant-projet de restauration du Théverot,
- Autorise le Président à signer les demandes de financement auprès de l'Agence de L'eau pour un montant de 63 211,00€.

Le Président et les membres du bureau, en prévision du départ annoncé de Louis Collin en avril prochain, lui adressent leur sincères remerciements pour son investissement et la qualité de son travail au sein du SMMAHD

puis de l'EPAGE qui ont notamment contribué à une meilleure compréhension et prise en compte des enjeux liés aux milieux humides, sur le Val de Morteau en particulier, avec la mise en œuvre de plusieurs projets d'envergure, tels que ceux évoqués lors de cette réunion.

Louis Collin remercie les élus de lui avoir fait confiance et de lui avoir permis d'initier et de développer des projets très intéressants.

### c. Postes d'animation du SAGE et du Contrat de bassin.

*La présentation est faite par Cyril THEVENET.*

Concernant les postes du pôle Animation et gouvernance de l'eau, l'EPAGE HAUT-DOUBS HAUTE-LOUE sollicite l'aide de l'Agence de l'eau RMC pour l'année 2022.

La subvention du poste SAGE est demandée sur un montant global de **73 334.24 €**, frais de communication et matériel inclus.

La subvention du poste Contrat de bassin est demandée sur un montant global de **56 403.08 €**, frais de communication inclus.

Rappel : C'est un dossier qui court depuis plusieurs années avec des demandes d'éléments complémentaires à chaque fois pour validation. Il sera présenté en Comité syndical et à la Commission CLE.

**Délibération n° 284 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**

- **Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau de l'eau pour l'animation du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue 2022, pour un montant de 36 667,12 €.**
- **Autorise le Président à signer la demande de financement auprès de l'Agence de l'eau et tous documents correspondants**

**Délibération n° 285 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**

- **Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau de l'eau pour l'animation du contrat de bassin Haut Doubs Loue 2022, pour un montant de 28 201,54 €,**
- **Autorise le Président à signer la demande de financement auprès de l'Agence de l'eau et tous documents correspondants.**

## 5. Convention Opération collective rejets toxiques.

*La présentation est assurée par Cyril THEVENET.*

De septembre 2015 au 31 décembre 2020, le Syndicat Mixte du Dessoubre a porté et animé une opération collective de réduction des rejets toxiques industriels sur le territoire des 4 communautés de communes alors membres du Syndicat, **et de la communauté de communes du Val de Morteau.**

Sur à peu près la même période le SMIX Loue et le SMMAHAD ont également conduit une opération de ce type sur le territoire des communautés de communes Frasne Dugeon, Montbenoît et Loue Lison.

Le SMIX Doubs Dessoubre va engager une nouvelle opération collective et avait sollicité l'EPAGE pour savoir s'il souhaitait y participer sachant que le territoire des communautés de communes du Val de Morteau et des Portes du Haut Doubs sont concernés.



Le bureau de l'EPAGE avait validé en juillet dernier le principe de participer à cette opération y compris financièrement.

Plusieurs actions sont en proposition et il convient donc de conventionner entre les parties concernées par l'opération collective LIMITOX 2 sur le territoire étendu hors périmètre d'action du Syndicat mixte Doubs Dessoubre, soit :

- EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue
- Syndicat mixte Doubs Dessoubre
- Communauté de communes du Val de Morteau
- Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs

Le chargé de mission du SMDD en charge de l'animation de l'opération collective toxiques, qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2022 consacra 45 % de son temps de travail sur les territoires situés sur le périmètre de l'EPAGE HDHL, réparti comme suit :

- 30 % pour le territoire de la Communauté de communes du Val de Morteau ;
- 15 % pour le territoire de la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs.

Le salaire annuel brut chargé est de 11 500 € majoré de 30 % de frais de gestion avec 50 % de financement de l'Agence de l'eau, soit un reste à charge annuel de 28 925 €.

- Répartition annuelle du reste à charge de 45% pour l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue : **13 016 €**.

**Délibération n° 286 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**

- **Valide la convention à intervenir avec le Syndicat mixte Doubs Dessoubre, la Communauté de communes du Val de Morteau et la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs pour l'opération collective LIMITOX 2,**
- **Autorise le Président à la signer ainsi que tout document correspondant.**

## 6. Ressources humaines – Avantages sociaux

Cette présentation est effectuée par Christian VALLET, Cyril THEVENET, Sarah DELVAL.

Lors d'un précédent bureau, ont été présentées plusieurs réflexions menées par la commission RH sur les avantages sociaux à envisager, afin notamment d'améliorer l'attractivité de la structure.

Aucune décision n'a été prise à ce moment-là et il avait été convenu de remettre ce sujet à l'ordre du jour avec une vision d'ensemble afin de fixer les orientations pour les mois et années à venir.

Pour mémoire deux éléments ont été présentés en bureau.

### a. Titres restaurants.

Lors de l'élaboration des lignes directrices de gestion et dans le cadre de l'amélioration de l'attractivité de la structure, il a été proposé d'octroyer aux agents de l'EPAGE des titres restaurants.

La participation de l'employeur aux titres restaurants peut être comprise entre 50 % et 60 % de la valeur faciale du titre.

La valeur faciale est établie selon deux critères :

- Le montant maximal de l'exonération de la participation patronale (5.55 € en 2021)

→ Le pourcentage de prise en charge de l'employeur

Les membres du bureau valident le principe de mise en place des tickets restaurants au 01/04/2022, à faire valider par le comité syndical lors du vote du budget 2022 et une prise en charge à hauteur de 50 % de tickets restaurants.

## b. Protection sociale complémentaire.

Prise sur le fondement de la loi du 9 août 2019 de transformation de la fonction publique, l'ordonnance du 17/02/2021 oblige les employeurs publics à financer au moins 50% de la complémentaire santé des agents publics, comme c'est déjà le cas dans le secteur privé.

Cette obligation de prise en charge à 50% va s'appliquer progressivement : dès 2024 à l'État, et au plus tard en 2026 à tous les employeurs publics des trois versants de la fonction publique (État, territoriale et hospitalière). Elle concernera tous les agents publics, sans distinction de statut.

La transition vers le régime cible doit commencer dès 2022 pour les agents de l'État, avec une prise en charge de la complémentaire santé à hauteur de 25% du montant minimum défini par décret. Cependant, le décret applicable à la fonction publique territoriale n'étant pas encore publié l'obligation de prise en charge à hauteur de 25% au 1<sup>er</sup> janvier 2022 n'est pas nécessairement d'actualité.

Toutefois, la Communauté de Communes Frasne Dugeon appliquera cette mesure au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et ayant deux agents en commun avec l'EPAGE il serait judicieux de réfléchir à une application simultanée entre les deux structures.

Les membres du bureau se prononcent favorablement à l'adhésion à une mutuelle de groupe (MNT proposée par le Centre de gestion). Cette proposition sera à soumettre au comité syndical à l'occasion du vote du budget. Une consultation sera également organisée en amont avec les collaborateurs pour sa présentation.

Les membres de la commission RH, Sarah DELVAL sont remerciés pour tous ces travaux.

## 7. Questions diverses.

Aucune autre question, le Président déclare la séance levée à 17h55.

Le Président de l'EPAGE  
Haut-Doubs Haute-Loue  
Philippe ALPY

